

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de BOURGES  
Le : 09/12/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
09/12/2022

L'an 2022, le 5 Décembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2022.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, PILORGET Franck, ROTINAT Julien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DELAGE Elodie à M. FAILLOT Benoit

**Excusé(s)** : MM : GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe



**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREL Angélique

17-2022 – DEMANDE DE SUBVENTION REGION

Dans le projet de rénovation de l'éclairage public, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région
- d'inscrire le budget nécessaire à ces travaux au budget 2023.

Coût estimatif global du projet : **42 518.32 € HT** comprenant :

### DEPENSES HT :

- TRAVAUX :
  - partie 1 Le bourg : 29 974.29 € HT
  - partie 2 Les Lats : 12 544.03 € HT

## FINANCEMENT :

### - SUBVENTIONS :

SDE 18 (50%) : 21 259.16 €

demandée : REGION (30%) : 12 755.50 €

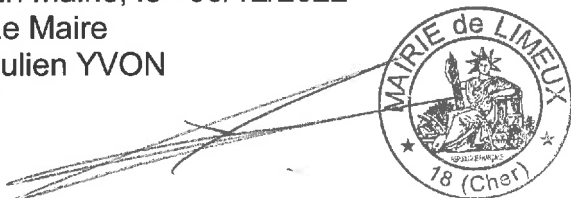
- FONDS PROPRES (20%) : 8 503.66 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région, et d'inscrire le budget nécessaire à ces travaux au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/12/2022  
Le Maire  
Julien YVON



La secrétaire de séance  
Angélique MOREL

Difusée sur le site internet de  
la commune <http://limeux-berry.fr>  
le 09\_12.2022